

DEMARCHE POUR L'ACQUISITION D'UNE CARABINE DE BIATHLON

Et

L'OBTENTION DE LA CARTE EUROPEENNE D'ARME A FEU

Athlètes mineurs à partir de 12 ans :

Pour un athlète mineur, à partir de l'âge de 12 ans il est possible d'effectuer les démarches d'acquisition de l'arme au nom de l'athlète.

Constitution du dossier :

- La copie de la licence FFS compétiteur en cours de validité au nom de l'athlète
- Le formulaire incluant l'Attestation Fédérale de pratique sportive et le Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du tir
- Le formulaire d'Attestation Parentale (qui comprend certaines pièces à fournir)
- Le formulaire CERFA de demande d'acquisition d'arme
- Le formulaire CERFA de demande d'obtention de la Carte Européenne d'Arme à Feu
- 2 photos d'identité récentes
- 1 justificatif de domicile (facture gaz, électricité ...)
- Une attestation de résidence au domicile des parents.

Procédure :

1. Imprimer en 2 exemplaires le formulaire [Attestation Fédérale/Certificat Médical](#).
2. Faire remplir la partie médicale par le médecin en double exemplaire.
Rappel : à partir de l'âge de 12 ans le certificat médical doit être fait au nom de l'athlète.
3. Renvoyer ces 2 formulaires ainsi remplis + une copie de la Licence FFS de l'athlète en cours de validité à la FFS :

FFS
à l'attention de C. Vassallo
50 Rue des Marquisats
74000 Annecy

4. La FFS vous renverra l'un de ces formulaires complet, ainsi qu'une copie du décret ministérielle. L'autre formulaire sera conservé à la Fédération.
5. Imprimer et remplir les autres formulaires nécessaires suivant :
 - [CERFA Demande Acquisition Vente](#) (rempli par le vendeur ou voir exemple)
 - [CERFA Demande Carte Européenne](#) (rempli par le vendeur)
 - [Attestation parentale](#)
6. Mettre tous les documents dans une enveloppe :
 - Attestation Fédérale / Certificat Médical**
 - CERFA Demande Acquisition Vente**
 - CERFA Demande Carte Européenne**
 - Attestation Parentale + pièces demandées**
 - Copie licence FFS compétiteur** (en cours de validité au nom de l'athlète)
 - 2 photos d'identité récentes** (de l'athlète)
 - Justificatif de domicile**
 - Attestation de résidence au domicile des parents**

7. Apporter ou envoyer le dossier complet à :
Préfecture Chambéry - Service des armes
Place Caffé - 73000 CHAMBERY
Horaire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 (petit bureau au 1^{er} étage sur la gauche)
Tél : 04 79 75 50 97